



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 26 Mars 2021 à 20 heures 30 minutes
MAIRIE

Présents :

M. VELLE PATRICE, M. CHENOT NICOLAS, M. GRIFFATON GABRIEL, M. GRIFFATON GAUTIER, M. GIRARD CHRISTIAN, M. LECLERE SEBASTIEN,

Secrétaire de séance : M. LECLERE Sébastien

Président de séance : M. VELLE PATRICE

1 – VALIDATION DU COMPTE RENDU DU 15.01.2021

Le maire demande si le compte-rendu de la réunion du 15.01.2021, appelle des remarques, interrogations ou modifications.

Aucune autre remarque n'est à formuler, le Maire demande alors aux conseillers présents de bien vouloir délibérer pour valider ce compte-rendu :

VOTE : Compte-Rendu validé à l'unanimité

Le Maire fait alors passer le registre des délibérations du 15.01.2021, pour signature par les conseillers.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Maire demande si un conseiller veut remplir la fonction de secrétaire de séance, Mr LECLERE Sébastien se propose d'être le secrétaire pour cette séance. A l'unanimité, les conseillers valident, Mr LECLERE Sébastien est donc désigné secrétaire de cette séance.

Le Maire demande le huis clos pour les points 2 et 3. 2 délibérations sont prises à l'unanimité pour ces 2 points.

Reprise de la réunion en séance publique

4 – Contrat de Maintenance du DAE

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a validé lors de la précédente réunion, l'acquisition d'un nouveau DAE (Défibrillateur). L'appareil a été livré.

Le Maire souhaite l'avis des conseillers municipaux présents, car lors de la livraison, la société est venue pour voir l'emplacement que nous avions prévu ; à savoir en façade avant de la salle polyvalente. Selon le technicien présent l'emplacement idéal serait sur le côté droit de ce bâtiment. Les Conseillers à l'unanimité retiennent l'emplacement initialement prévu, le Maire va donc contacter un électricien pour procéder à l'installation et au branchement de cet appareil. Le prix payé pour ce défibrillateur, comprend également une réunion d'information destinée à la population, celle-ci sera organisée dès que la situation sanitaire le permettra.

L'ancien appareil est encore en état de fonctionner et le Maire pensait l'installer à l'intérieur de la Mairie. Pour l'appareil remplacé, nous avons signé un contrat pour le contrôle annuel de maintenance, qui nous était facturé 99€ HT par an, la société nous a donc envoyé la proposition pour le nouveau contrat pour un tarif de 198€ HT/an, pour les 2 appareils.

A la majorité, le Conseil Refuse cette proposition, il est demandé à Monsieur le Maire de bien vouloir négocier ce contrat.

5 – Subventions à inscrire au Budget Primitif :

Pour établir le Budget Primitif 2021, le Maire fait état des subventions versées en 2020, et fait lecture de nouvelles demandes reçues.

A l'Unanimité, les conseillers présents reportent les mêmes subventions que l'année précédente et

rejetent les nouvelles demandes :
Seront donc inscrites au Budget 2021

- | | |
|---|------|
| - ADAPA de Domèvre en Haye | 50€ |
| - AIEM | 50€ |
| - Association sportive Collège Thiaucourt | 50€ |
| - Radio Déclic | 50€ |
| - Association Toulinois Nord Familial | 100€ |

VOTE : Accord à l'Unanimité

6- Point sur les Travaux :

Le Maire présente 2 devis reçus pour des travaux qui avaient été validés précédemment, par le Conseil Municipal :

- **Aménagement du pont derrière la Ferme de la Jonquière :**
 - o Devis reçu pour un montant HT de 6 250€ (TTC 7500€), de la SARL GRIFF-AGRI, le Maire demande aux conseillers présents de s'exprimer sur la proposition et demande l'autorisation de signer ce devis, Le Maire demande, avant de procéder au vote, le délai de réalisation des travaux, Mr GRIFFATON Gautier précise que cela serait terminé à la fin du printemps.

VOTE : Accord à la Majorité, Messieurs GRIFFATON Gautier et Gabriel n'ont pas pris part au vote, car ce devis est établi par leur société

- **Fauchage des accotements des Chemins de la commune :**
 - o Devis reçu pour un montant HT de 390€ (TTC 468€), de la SARL GRIFF-AGRI, le Maire demande aux conseillers présents de s'exprimer sur la proposition et demande l'autorisation de signer ce devis :

VOTE : Accord à la Majorité, Messieurs GRIFFATON Gautier et Gabriel n'ont pas pris part au vote, car ce devis est établi par leur société

L'Adjoint rappelle que dans les bois communaux 3 buses sont cassées et il est nécessaire de les remplacer, en particulier dans les coupes où les affouagistes interviennent, faute de quoi il ne sera pas possible de débarker. Un devis est donc demandé à la SARL GRIFF-AGRI.

Mr GRIFFATON avait indiqué, lors du précédent conseil municipal, qu'un entretien allait devoir être fait sur notre lame de déneigement. Il s'est renseigné sur le coût. Monsieur le Maire lui demande qu'il commande les pièces nécessaires et que la facture soit adressée à la Mairie, cela étant des frais de fonctionnement.

7- Travaux Forestiers :

La Maire et l'Adjoint ont rencontré très récemment, notre garde ONF. Il est venu nous présenter un programme d'action pour cette année 2021, il nous propose des travaux sylvicoles dans les parcelles 31 et 35. Un devis nous est proposé pour un montant de 7200€ HT

Le Maire fait lecture du devis et demande aux conseillers présents de bien vouloir délibérer

VOTE : refus de ce devis à l'unanimité

Le garde nous a fait part du souhait de sa responsable de rencontrer les élus de notre commune. Elle souhaiterait une petite réunion suivie d'une visite sur le terrain. L'ensemble des conseillers présents ne voient aucune objection. Le Maire transmettra donc cet accord à notre garde.

Le garde a également indiqué que les services de l'ONF ont décidé d'une prochaine redistribution des secteurs, ainsi nous allons à nouveau changer de garde.

8- Questions Diverses :

- **SIVM :** Le Maire fait un point de la situation. Les effectifs étant en baisse, sur notre regroupement scolaire, une fermeture d'une classe a été actée par les services académiques, et cela malgré toutes les tentatives des élus du SIVM, pour maintenir notre regroupement à 6 classes. Lors du dernier conseil syndical, ce point était donc à l'ordre du jour et après discussions, les élus du SIVM ont décidé à la majorité de ne maintenir pour la prochaine rentrée que les sites de Flirey (avec 3 classes) et Bernécourt (avec 2 classes), les élus ont donc décidé de la fermeture de l'école de Mandres-Aux-Quatre-Tours.

- **PLUI** : Le Maire et l'adjoint rendent compte des différentes réunions, auxquelles ils ont participé et font un point détaillé de la cartographie, de notre territoire qui est proposée dans le cadre du PLUI (Plan Local Urbanisme Intercommunal)
- **Dépôt des Déchets Verts** : Le Maire indique qu'un feu avait encore été allumé très récemment, ce malgré l'interdiction qui avait déjà été rappelée à chacun et à plusieurs reprises. Il rappelle que les services de la Préfecture ont à plusieurs reprises demandé la fermeture de ce site non réglementaire. Il demande à nos exploitants agricoles si il est encore possible de repousser les déchets, car à ce jour l'espace libre ne permettra pas de tenir cette année, faute de quoi il sera contraint de fermer ce point de dépôts. Cela aura pour conséquence pour tous, de devoir se rendre à la déchetterie intercommunale pour y déposer ses produits de tonte, taille
- **Elections Départementales et Régionales** : Le Maire indique qu'à ce jour, sauf report qui interviendrait à nouveau, à cause de la crise sanitaire, les scrutins sont prévus les 13 et 20 juin 2021.
- **Assurance de la Commune** : Le Maire indique qu'il a rencontré cette semaine, notre chargé de Clientèle, pour refaire un point sur nos contrats car ils n'ont pas été revus depuis 10 ans, et nos contrats actuels ne sont plus en phase avec les textes en vigueur. Lors d'un prochain Conseil, il proposera un nouveau contrat actualisé.
- **Etat Annuel des indemnités versées aux Elus** : Le Maire indique que conformément à la Loi il doit présenter chaque année l'Etat Annuel présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en Euros dont bénéficient les Elus. Il présente alors l'état des sommes brutes versées, à chaque élu pour 2020 :
 - Maire (Patrice VELLE)
 - Indemnités de fonction : 11 901,60€
 - Remboursement de Frais : 0€
 - Frais hébergement : 0€
 - Voiture de fonction : 0€
 - Logement fonction : 0€
 - Adjoint (Jean-Pierre JONDEAU)
 - Indemnités de fonction : 2 768,09€
 - Remboursement de Frais : 0€
 - Frais hébergement : 0€
 - Voiture de fonction : 0€
 - Logement fonction : 0€
 - Adjoint (Sébastien LECLERE)
 - Indemnités de fonction : 2 970,45€
 - Remboursement de Frais : 0€
 - Frais hébergement : 0€
 - Voiture de fonction : 0€
 - Logement fonction : 0€

Prochain Conseil Municipal : Le maire indique qu'il nous faut voter le budget primitif 2021, pour le 15 Avril 2021. Nous n'avons pas reçu tous les justificatifs. Il convoquera donc le Conseil le Jeudi 15 Avril 2021 à 20h00.

Le Maire demande aux conseillers présents si quelqu'un souhaite aborder un autre sujet :

Mr CHENOT Nicolas, indique qu'il a eu une demande d'un habitant, pour lui indiquer que le buisson situé prêt du transformateur devenait gênant et poussait à travers sa clôture, le Maire fera élaguer voire arracher ce buisson.

Plus aucune remarque n'est formulée, le Maire lève alors la séance à 22h30.

Fait à HAMONVILLE le 26 Mars 2021

Le Maire,
Patrice VELLE

